

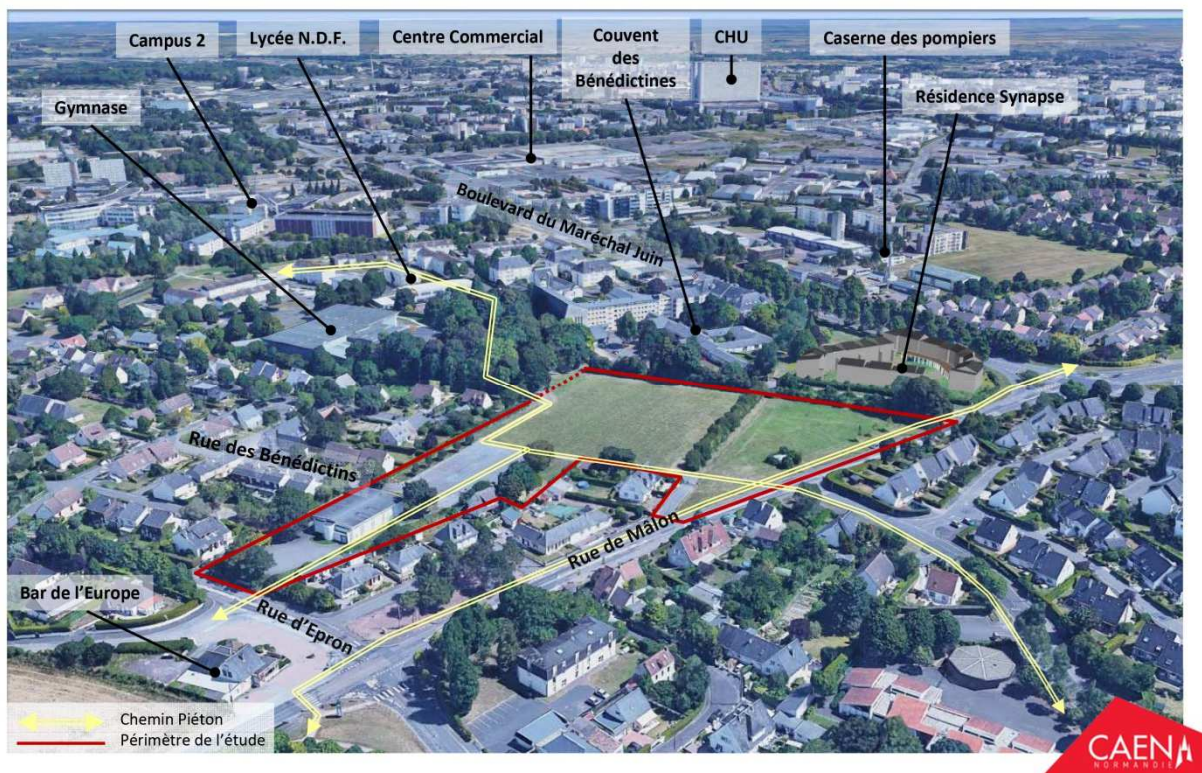
## Compte-rendu de la réunion du jeudi 2 mai 2019 avec les riverains sur les aménagements à envisager dans le secteur des Bénédictines.

Au cœur du secteur des Bénédictines, un espace de plus d'1½ ha - constitué de la place Dom Aubourg face à la maison de quartier, de l'ancien terrain de foot désaffecté et de l'espace vert situé entre la haie bocagère et la rue de Mâlon – reste sans aménagement.

Avant de définir un projet pour ce périmètre, le Maire, Joël BRUNEAU, Nathalie BOURHIS adjointe au maire déléguée à l'urbanisme, Nicolas JOYAU, adjoint au maire délégué au renouvellement urbain, et Marc Millet, conseiller municipal, délégué du quartier Folie-Couvrechef ont souhaité rencontrer les habitants.

L'objectif de cette réunion était de présenter le diagnostic réalisé par les services de la ville pour ce quartier et d'échanger sur les usages, les difficultés actuelles et les aménagements à envisager pour sauvegarder et améliorer la qualité de vie des habitants.

Une centaine d'habitants ont participé à cette rencontre.



## **1- Synthèse du diagnostic présenté par les services de la Ville :**

- Accès : un secteur bien desservi, y compris en liaisons douces
- Un support végétal présent, de qualité, à conserver
- Equipements : un secteur bien doté notamment en équipements sportifs, maison de quartier...
- Un projet à bâtir avec différents acteurs (riverains, EHPAD, Diocèse, Résidence Synapse, Maison de Quartier...)
- Une problématique de stationnement à résoudre en lien avec les habitants

## **2- Synthèse des points abordés par les habitants :**

- **Stationnement** : Les espaces de stationnement prévus autour de la nouvelle résidence Synapse ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins des nouveaux habitants, même s'ils répondaient à la réglementation du PLU en vigueur au moment du dépôt du permis de construire. Les activités de la Maison de quartier nécessitent ponctuellement du stationnement, parfois importantes.

Solutions envisagées : L'une des pistes est l'aménagement partiel ou total, selon l'évolution des besoins, de la **place Dom Aubourg**. Les enrochements peuvent être repoussés au profit d'un espace de stationnement. Un accès à ce nouveau parking depuis la rue de Mâlon pourrait également être étudié.

- **Rue d'Epron** : De nombreuses interventions ont fait état des désagréments liés à cette rue : trafic trop important, vitesse excessive, difficultés d'accès en entrée et en sortie des rues adjacentes, modes doux peu facilités...

Solutions envisagées : Dispositifs ralentisseurs (revoir la conformité des coussins berlinois, installation de feux pédagogiques, élargissement de la zone 30), panneaux stop et sens interdits, trottoirs plus larges pour voies douces... L'accroissement du trafic est dû à l'extension de la zone d'activités de Saint-Contest et le nombre croissant de véhicules venant du Nord de Caen : comment les détourner de cette rue non calibrée pour ce type de flux ?

- **Rue de Mâlon** : Les demandes sont essentiellement liées au stationnement sauvage.

Solutions envisagées : Pose de bornes sur le trottoir pour sécuriser le passage des piétons et des cycles. Des passages réguliers de la police municipale pourront être envisagés après l'aménagement du parking place Dom Aubourg afin d'inciter les habitants à son utilisation. Dans le cadre des aménagements futurs, la sortie de la Résidence Synapse sera réétudiée en lien avec le Diocèse.

- **Pistes cyclables** : La réglementation actuelle ne prévoit pas les traversées de carrefour mais une réflexion globale concernant l'entretien et une meilleure continuité des pistes cyclables.
- **Ex-terrain de football** : Un véritable consensus s'est dégagé pour le maintien d'un espace vert en continuité du parc et jusqu'à la rue du Petit Clos Saint-Marc. Il restera donc sans construction mais aménagé avec du mobilier urbain, jeux, buts... afin d'y préserver ce lieu de promenade et l'activité sportive des enfants du quartier. Le Conseil de quartier sera consulté pour ce qui concerne le mobilier urbain. Lors des rencontres qui ont été organisées avec le Diocèse, bientôt propriétaire du Couvent des Bénédictines, ce dernier s'est dit ouvert au projet et y sera associé.
- **Chemins piétons naturels** : Leur maintien est largement souhaité ainsi que celui de la voie longeant la haie pour un usage exclusif de desserte accompagnée de voie piétonne. Le maintien des haies bocagères est aussi souhaité.

- **Constructions en bordure de la rue de Mâlon** : Afin d'offrir une continuité de construction de part et d'autre de la rue et de requalifier l'entrée de ville, des constructions en cohérence avec l'environnement pourraient être envisagées.
- **Résidence Synapse** : sont évoqués par les participants des désagréments liés à la résidence : stationnement, poubelles toujours sorties et séchoirs à linge et vélos exposés à la vue sur les terrasses ou parties communes.
- **Bâtiment « OPPBTP »** : les habitants ont souhaité être informés du nouveau projet d'aménagement concernant ce terrain. La direction de l'urbanisme reste vigilante et est entrée en contact avec le nouveau propriétaire afin de s'assurer que le nouveau projet sera compatible avec la qualité de vie du quartier. La possibilité de modifier voire réviser le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est évoqué par les habitants pour contraindre le nouveau projet. Toutefois, ces procédures sont très longues à aboutir (1 an minimum) et le passage d'une zone UB en UC ne garantira pas forcément la limitation des hauteurs de construction souhaitée. De plus, les modifications ne peuvent concerner uniquement un si petit secteur et doivent être vues plus globalement, à l'échelle du territoire.

*Evolution du dossier depuis la réunion : les nouveaux acquéreurs ont été contactés. Ils travaillent dans le secteur médical et souhaitent conserver le bâtiment, sans destruction ni reconstruction, en lui gardant un usage de bureaux.*

- **Déchets verts** : Il est rappelé qu'un composteur est délivré gratuitement pour les logements individuels en contactant la communauté urbaine Caen la mer ou le SYVEDAC. Il en est de même pour les logements collectifs, après accord de la copropriété.

### **3- Les suites envisagées :**

- **Résidence Synapse** : Les syndicats de copropriétés de la résidence seront contactés afin de signaler les nuisances et de faire un rappel aux locataires.
- **Une étude** sera menée concernant les aménagements de voirie à envisager pour la rue d'Epron.
- **Une réunion publique** sera organisée d'ici 2020 afin de présenter un projet pour le secteur des Bénédictines prenant en compte l'ensemble des points abordés.